

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2428**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de Surville et appartenant à GDF Suez

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2428**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de Surville et appartenant à GDF Suez**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2010-1995 du 13 décembre 2010, le Bureau a approuvé l'acquisition du tènement situé rue de Surville à Lyon 7° et appartenant à 3 propriétaires : ERDF, GGF et GDF Suez.

Ce tènement est identifié comme une hypothèse de relocalisation de services communautaires implantés dans ce secteur géographique. L'ensemble du tènement est cédé au prix total de 4 756 170 € HT, soit 4 953 782,09 € TTC, admis par France domaine.

Dans un premier temps et pour des raisons budgétaires, seule la partie propriété de ERDF et GGF a été acquise pour un montant total de 4 130 338,49 €.

Aujourd'hui, il convient d'acquérir la dernière partie de ce tènement, à savoir la parcelle de 6 514 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 31 de la section CH et appartenant à GDF Suez, pour un montant de 688 498 € HT, soit 823 443,61 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 6 juin 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 823 443,61 € TTC, de la parcelle de terrain d'une superficie de 6 514 mètres carrés appartenant à GDF Suez et situé rue de Surville à Lyon 7°, dans le cadre du projet de la relocalisation des services urbains.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1756, le 7 février 2011 pour la somme de 15 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 100 - fonction 824 pour un montant de 823 443,61 € TTC correspondant au prix de l'acquisition et de 10 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.